



ÉCOLE STELLA MARIS
40-42 Promenade de la Barre
64600 ANGLET
05 59 63 88 96
secretariat@stellamarisanglet.fr

- une facture annuelle
- tout trimestre entamé est dû

TARIFS ÉCOLE 2021 / 2022

	PS/MS	GS/CP/CE1	CE2/CM1/CM2
1^{er} enfant :			
Contributions des familles	30,70 €	30,70 €	30,70 €
Activités diverses	13,00 €	15,00 €	16,50 €
TOTAL PAR MOIS (1)	43,70 €	45,70 €	47,20 €
Option : (2)			
Cotisation soutien 1	34,00 €	34,00 €	34,00 €
Cotisation soutien 2	37,00 €	37,00 €	37,00 €
TOTAL PAR MOIS soutien 1	47,00 €	49,00 €	50,50 €
TOTAL PAR MOIS soutien 2	50,00 €	52,00 €	53,50 €
2^{ème} enfant :			
Contributions des familles	24,60 €	24,60 €	24,60 €
Activités diverses	13,00 €	15,00 €	16,50 €
TOTAL PAR MOIS (1)	37,60 €	39,60 €	41,10 €
3^{ème} enfant et + :			
Contributions des familles	15,35 €	15,35 €	15,35 €
Activités diverses	13,00 €	15,00 €	16,50 €
TOTAL PAR MOIS (1)	28,35 €	30,35 €	31,85 €

(1) Pour le calcul de la facture, ces montants seront multipliés par 10 mois

(2) Cotisation soutien 1 ou soutien 2 : Cette option, reste au libre choix des familles. La cotisation Soutien 1 ou Soutien 2 a pour but de venir en aide aux familles en difficulté et de permettre ainsi que la scolarisation à Stella Maris soit ouverte à tous. Lors de la signature de l'engagement financier qui vous sera remis pour la prochaine rentrée scolaire vous aurez la possibilité d'opter pour le soutien 1 ou 2. Elle ne s'ajoute pas à la contribution de base des familles.

FRAIS DE REPAS :

- ✓ De la maternelle au CM2
 - Forfait annuel : 675,00 €, soit 67,50 €/mois
 - Occasionnel : 5,50 € le repas

GARDERIE/ÉTUDE : du lundi au vendredi inclus (y compris veille de vacances)

- ✓ Garderie du matin (maternelle ou primaire) de 7h45 à 8h30
 - Forfait annuel : 95 €, soit 9,50 €/mois
 - Occasionnel : 1,80 € pour chaque matin de présence
- ✓ Garderie du soir (uniquement pour les maternelles) de 16h50 à 18h30
 - Forfait annuel : 160 €, soit 16,00 €/mois
 - Occasionnel : 2,80 € pour chaque soir de présence
- ✓ Étude du soir (du CP au CM2) de 16h50 à 18h30
 - Forfait annuel : 160 €, soit 16,00 €/mois
 - Occasionnel : 2,80 € pour chaque soir de présence

FRAIS A L'INSCRIPTION :

- 80,00€ d'arrhes à verser lors du dépôt du dossier (somme déduite de votre facture annuelle)
- 21,00€ pour les frais d'inscription.

Etablir 2 chèques à l'ordre de : STELLA MARIS. Sommes non remboursées en cas d'annulation.

FRAIS DE REPAS :

Du CP au CM2 : chaque élève a une carte nominative. **La première est offerte.** Elle doit être conservée jusqu'en CM2. En cas de perte ou de détérioration, une nouvelle carte sera facturée 5€.

Élève externe : possibilité de déjeuner occasionnellement au self. Tarif 5,50 €.

Les repas sont à régler à l'avance au secrétariat. La carte de self n'est pas nécessaire pour la recharger.

Élève demi-pensionnaire : forfait annuel de 675,00 €. Les repas sont intégrés directement sur la facture annuelle.

LE COÛT DES REPAS EST FORFAITAIRE : le changement de régime est possible qu'en fin de trimestre (avant le 1er décembre ou le 31 mars). La famille devra en avvertir le service comptabilité par courrier, 15 jours avant le début du trimestre suivant.

En cas d'absence prolongée pour une durée minimum de 5 jours ouvrés consécutifs et sur présentation d'un certificat médical, les sommes trop perçues seront remboursées.

PÉDAGOGIE : Ces frais sont intégrés dans « *Activités diverses* » : cahier d'activité d'anglais, fichier de math, livre de lecture, cours d'anglais et d'espagnol, activités sportives et culturelles. Les frais varient selon les classes.

ÉTUDE DU SOIR : de 16h50 à 18h pour les classes du CP au CM2, du lundi au vendredi inclus

Après 18h, l'enfant a la possibilité de basculer en garderie du soir sans surcoût supplémentaire.

N.B : si vous n'optez pas pour le forfait et que votre enfant reste occasionnellement à la garderie ou à l'étude, sa présence sera automatiquement enregistrée et intégrée sur votre compte famille pour facturation.

RÈGLEMENT DE LA FACTURE : pour les familles ayant opté pour le règlement par :

- Prélèvement automatique (1) : 9 prélèvements effectués le 6 de chaque mois (octobre à juin) (1)
- Chèque (1) : Possibilité d'échelonner les paiements en 9 fois (octobre à juin) en déposant tous vos chèques au secrétariat **avant le 31 octobre 2021.**
- Espèces : paiement directement au secrétariat.

(1) Tout rejet de prélèvement entraîne des frais bancaires pour l'établissement. De ce fait, ce montant sera automatiquement imputé sur le compte de la famille.

IMPAYÉS :

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En outre, en cas d'impayés, l'établissement peut ne pas procéder à la réinscription de l'élève l'année scolaire suivante, par rupture de contrat. **La procédure est la suivante :** Une première relance sera faite au terme de l'échéance indiquée sur la facture / 2ème rappel, par courrier simple, 30 jours plus tard / Sans aucun règlement, une 3ème et dernière relance par lettre recommandée avec A/R sera adressée à la famille / Dépôt du dossier auprès de notre service contentieux afin de recouvrer les sommes impayées.

Les frais de dossier (8% du montant) seront à la charge de la famille.

COTISATION RÈGLEMENT ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE : 15,00€ annuel / famille. Cette cotisation permet de faire fonctionner les instances départementales, nationales et régionales de l'enseignement catholique.

Exemple : intervention de psychologues du diocèse dans les établissements.

Ces frais sont intégrés dans la « contribution des familles ».

COTISATION A.P.E.L (facultative) :

Une seule adhésion par famille : **21,00€ par an.**

Si vous ne souhaitez pas cotiser, un courrier devra être obligatoirement adressé au service comptabilité **avant le 30 septembre 2021. Au-delà de cette date, vous serez redevable de la somme.**